

Ser(f)vice minimum

293 ! C'est le nombre de postes qui devra être supprimé coûte que coûte dans notre académie à la rentrée prochaine. Et dans notre département ? Avec la baisse de la dotation horaire prévue dans le second degré, c'est comme si l'on supprimait d'un trait de plume un établissement entier d'une taille comparable à celle du lycée Jacques Amyot : ce ne sont rien de moins que 63 postes qui vont disparaître ...

Et c'est loin d'être fini ! Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), ce sont 160 000 postes de fonctionnaires qui doivent disparaître d'ici 2012, dont la moitié dans l'Education Nationale !

Alors évidemment, cela ne peut se réaliser sans des transformations profondes du système éducatif : le prétexte de la baisse démographique n'y suffira pas.

Mais pas de problème, les pistes à explorer sont nombreuses et les ballons d'essais sont déjà lancés, histoire de voir jusqu'où on peut aller :

- En premier lieu nous faire travailler davantage. Pour le moment, ce sont les heures sup. qui augmentent de façon vertigineuse. Elles nous sont généreusement proposées pour nous permettre d'augmenter notre pouvoir d'achat. Pour le moment ...
- Ensuite c'est le recentrage sur les « fondamentaux » lire, écrire, compter. Rien que du bon sens, n'est-ce pas, quand on connaît les difficultés de certains de nos enfants, de nos élèves. Socle commun donc, mais finalement, est-il bien nécessaire de proposer plus à l'ensemble des élèves ?
- C'est aussi la mise en lumière d'évaluations de notre système éducatif : finalement pas très performant par rapport à d'autres et avec beaucoup plus d'heures de cours dispensées. Alors, à quoi bon ?
- Enfin, il est urgent de remettre à plat le métier d'enseignant (commissions Attali, Pochard ...). Pensez donc, des statuts qui datent de l'après-guerre, il faut dépoussiérer tout ça ! Nettoyage par le vide, de préférence !

Ainsi, par touches successives, on prépare l'opinion publique à accepter des changements dictés uniquement par les choix budgétaires.

L'Ecole de demain apparaît de plus en plus comme un service minimum pour l'Etat – et pas seulement par temps de grève – et plus de servitudes pour ses employés qui devront davantage payer de leur personne, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre ?

Et pour mener cette politique, on se targue d'avoir l'aval du suffrage universel.

A méditer lors des prochaines échéances électorales ...

*Pour le secrétariat départemental,
Olivier Provost*



Pour nous contacter :
snes89@dijon.snes.edu
SNES-FSU 89,
185 Rue Campenon,
89700 TONNERRE
03 86 55 26 23



Sommaire :

page 1 : Edito

page 2 : Rentrée 2008, la cata !

page 3 : « Reconquête » du mois de juin
Fin des 3ème d'insertion

page 4 : Stage syndical le 20 mars sur le lien formation / emploi

CPPAP N°03079
Imprimé par nos soins

Directeur de la publication :
Pascal Meunier
185 Rue Campenon,
89700 TONNERRE
Tel : 03 86 55 26 23
e-mail : snes89@dijon.snes.edu

Prix : 0,50 euro

NUMÉRO
199
Février 2008

Rentrée 2008 dans l'Yonne : à vous de juger !

63 postes en moins dans l'Yonne dont :

28 postes dans les collèges

22 postes dans les lycées

13 postes dans les L.P.

Dans les collèges de l'Yonne

Les effectifs prévus par l'inspection sont calés sur les prévisions du rectorat :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
6 ^{ème}	- 55	+ 43	+ 135
5 ^{ème}	+ 9	- 58	+ 37
4 ^{ème}	- 7	+ 14	- 53
3 ^{ème}	- 84	- 5	+ 12
Total	- 137	- 6	+ 131

Ces prévisions déclinées pour chaque collège sont en deçà de celles prévues par les collèges et permettent de diminuer les prévisions du nombre de divisions, de faire baisser les dotations.

La dotation horaire est en **baisse de 501 heures postes et les HSA augmentent de 186 h.**

La prévision de dotation actuelle des collèges pour la rentrée 2008 par rapport à la dotation réelle de cette année est de **546h en moins** : 755 heures postes en moins et 209 HSA en plus.

La réserve de l'Inspection académique est de 410 heures postes et 10 HSA. Cette réserve servira notamment pour les UPI et classes relais (208h cette année), pour payer 1h pour les collègues sur 2 établissements de 2 villes non limitrophes, etc. et pour les collègues des collèges les plus virulents !

Ces dotations en baisse vont se traduire par :

- Des **suppressions de postes définitifs** : certainement un nombre jamais atteint.
- Un **nombre accru de compléments de service** à donner dans un autre établissement.
- Une **augmentation des HSA** difficilement absorbables par les établissements.

Et maintenant ?

Compte tenu des difficultés des élèves de l'Yonne, des sorties importantes hors de l'éducation nationale en fin de 3^{ème} (29% dans l'Yonne, 25% pour l'académie), des effectifs chargés, etc. le SNES refuse les conditions de préparation de la rentrée 2008.

Le SNES demande :

- Une augmentation des dotations et non une baisse.
- La transformation des HSA en postes.

Le SNES appelle les collègues à **refuser l'augmentation des heures supplémentaires** :

- parce qu'elles sont destructrices d'emploi : c'est vouloir faire assumer aux enseignants eux-même plus d'un tiers du volume des suppressions de postes prévues pour la prochaine rentrée prochaine.
- parce qu'il faut refuser la logique du « travailler plus pour gagner plus » d'autant plus qu'une HSA est, pour bon nombre de collègues, moins bien rémunérée qu'une heure comprise dans le service!

Toutes les occasions doivent être utilisées pour dénoncer cette situation (les élections municipales et cantonales peuvent servir de tribune !), par exemple lors des CA et des conseils de classe.

Les parents, la presse doivent être sollicités.

Le SNES apporte son soutien à toutes les actions locales mises en œuvre et s'attachera à coordonner les actions menées.

Dans les lycées de l'Yonne

Les effectifs prévus :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
2de	- 80	- 39	- 10
1 ^{ère}	- 75	- 59	- 39
Terminal	- 35	- 70	- 59
Post bac	+ 9	+ 9	0
Total	- 181	- 96	- 108

La dotation est en **baisse de 327 heures : 390 heures postes en moins et 63 HSA en plus.**

Dans les lycées professionnels

Les dotations sont également en baisse comme les prévisions d'effectifs (- 132 élèves à la rentrée prochaine).

La transformation des BEP 2an+ Bac Pro 2 ans en Bac Pro 3 ans se fait à grande vitesse, peu en réchappe !

2 CAP sont créés : Petite enfance à Vauban et Employé de vente spécialisée à Sens.

Le SNES possède le détail des dotations par établissement et des structures des LP. : ces documents sont à disposition des syndiqués du SNES sur le site www.dijon.snes.edu rubrique YONNE

« Reconquête » du mois de juin : les dernières informations dont nous disposons

Les nouvelles dates du baccalauréat ont été publiées depuis un certain temps déjà et doivent être affichées en salle des profs (sinon, il est disponible sur le site du SNES : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2356>). Pour autant, de nombreuses interrogations demeuraient sur les conditions dans lesquelles se dérouleraient à la fois la fin de l'année scolaire et les épreuves elles-mêmes (lieux, surveillances, corrections ...)

Nous avons interrogé le Recteur lors du CTPA du vendredi 25 janvier pour obtenir des réponses précises :

- **Fin des cours :**

Les conseils de classe de **Seconde** devraient se dérouler à partir du **20 juin**. On nous a parlé de l'éventualité de nouvelles modalités des conseils de classe du 3^{ème} trimestre : afin « **d'alléger** » ces conseils dans leur durée, il est envisagé un travail préparatoire avec le professeur principal et le chef d'établissement pour régler par avance le cas des élèves « sans problèmes » ...

La commission d'appel devrait avoir lieu le 26 juin.

Les élèves de **1ère et de Terminale** seraient eux libérés une semaine avant le début de leurs épreuves.

Pour les **élèves de 3ème**, les conseils de classe ne devraient pas être repoussés de plus d'une semaine.

- **Déroulement des épreuves :**

Chaque lycée devient centre d'examen et les épreuves se dérouleront **intra-muros** : l'administration est revenue sur la possibilité d'externaliser les épreuves.

La **surveillance** sera assurée par du personnel de surveillance recruté spécialement pour cette occasion ...

On nous a promis de **limiter le plus possible l'utilisation des gymnases** pour que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour les élèves.

- **Corrections :**

Le Recteur s'est engagé à ce que les **délais de correction** soient maintenus par rapport à l'an passé et que le nombre moyen de copie par correcteur soit d'environ **70 copies**.

Comme l'an dernier, les collègues de français seront soit d'écrit, soit d'oral.

Il a aussi reconnu qu'il y aurait **quelques jours de « chevauchement »** pendant lesquels certains correcteurs auraient en plus de leur copies à assurer la fin des cours de seconde et/ou les conseils de classe. C'est d'ailleurs pour cela que le ministre, dans sa grande mansuétude, s'est engagé à revaloriser la rémunération de la copie corrigée !

Il est donc probable que, pour un certain nombre de correcteurs, les délais de correction seront de fait raccourcis : nous savons bien qu'il faut se consacrer pleinement à la correction des copies du bac et que les jours de « chevauchement » seront en fait des jours pendant lesquels le travail de correction ne se fera pratiquement pas ...

Olivier Provost

MORT DES 3ème D'INSERTION !

A la lecture des documents de préparation de la rentrée 2008, nous constatons la disparition pure et simple des 3^o insertion !

Or, cette structure permettait d'accueillir quelque 76 élèves (répartis sur 5 collèges) qui trouvaient dans cette filière une solution à leurs problèmes scolaires : l'enseignement comprenait de nombreux stages et aboutissait à un certificat (CFG). Cette structure favorisait leur insertion dans une formation qualifiante, essentiellement le CAP.

Mais alors, que vont devenir nos actuels élèves de 4^o qui, conscients de leurs difficultés, envisageaient de s'orienter vers cette filière ?

A la place on leur offrira un PPRE, ils pourront aussi compenser leurs difficultés en s'inscrivant à l'accompagnement éducatif.

Bien évidemment, nous sommes tous convaincus que ces dispositifs pallieront à merveille la 3^o insertion, désormais obsoleète.

Cette mort annoncée permettra d'économiser un nombre d'heures, et donc de postes, non négligeables. On voit clairement ce qui a poussé l'administration à opter pour cette disparition.

Emmanuelle Chapon

JEUDI 20 MARS à Auxerre 9h à 17h

un stage syndical sur le lien formation / emploi

Professeurs de collège ou de lycée, nous formons chaque année des jeunes en essayant de leur donner une culture générale, un esprit critique mais pas seulement ...

D'une façon ou d'une autre, par l'aide à l'orientation que nous leur apportons (sans même parler des entretiens individuels qu'on nous impose en 3ème ou de « l'orientation active » qui s'instaure au lycée) ou à travers l'enseignement de nos matières et les filières dans lesquelles nous intervenons, nous commençons peu ou prou à amener nos élèves vers la vie active et leur(s) emploi(s) futur(s).

Et dans ce cadre-là, des questions lourdes se posent à chacun d'entre nous :

- Quelle est l'évolution actuelle des emplois et celle qu'on peut prévoir ?
- Quels sont les évolutions des formations ? Comment le Rectorat et la Région font-ils évoluer la carte des formations dans notre académie ?
- Les enseignants doivent-ils s'en préoccuper ? La voie générale est-elle aussi concernée ?
- Quel sont les objectifs derrière la réforme du bac évoquée et celle des bacs pros déjà en marche ?
- L'augmentation du niveau de formation des jeunes est-elle un besoin pour la société, pour les jeunes ?
- Les formations doivent-elles s'adapter aux métiers qui ne trouvent pas de salariés ?
- La formation est-elle un rempart contre le chômage ?
- Mieux former, oui, mais combien de jeunes sont dans des emplois en deçà de leur qualification ?
- L'apprentissage dans notre département est très développé : une chance pour les jeunes ou un frein à l'ambition, à l'augmentation de leur qualification, à leur emploi ?

Pour en discuter et pour apporter leur éclairage nous pourrions compter sur la présence de :

- **Thierry Reygades**, responsable du secteur « enseignements technologiques » du SNES,
- **Hélène Brun**, Conseillère Régionale, chargée de la Formation dans la Région Bourgogne,
- **Edmundo Checuro-Rojas**, responsable département du SNU-ANPE-FSU

Pour participer à ce stage, il suffit déposer une demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale :

Le congé nécessaire est de **droit pour tous, titulaires ou non, syndiqués ou non**. La loi stipule que " les agents non titulaires de l'Etat en activité bénéficient, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires, d'un congé pour la formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par année."

Un tel stage ne peut donc donner lieu ni à retenue de traitement, ni à obligation de rattrapage des cours.

☛ La demande de congé est à formuler auprès du Recteur, **un mois avant le début du stage**. Le chef d'établissement ne peut pas vous le refuser et doit transmettre la demande au Recteur. **L'absence de réponse 15 jours avant le stage équivaut à une autorisation**. En général, il n'y a pas de refus ...

Modèle d'autorisation d'absence à déposer auprès de votre chef d'établissement avant le 09 fév.

Nom :
Prénom :
Etablissement :
Ville :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon
Sous couvert de chef d'établissement

Objet : participation à un stage de formation syndicale.

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 et de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le 20 mars 2008 afin de pouvoir participer au stage qu'organise à Auxerre la section départementale du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 05/02/1993).

A, le

signature

FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE DU SNES-FSU 89

A retourner à SNES-FSU, 185 Rue Campenon, 89700 TONNERRE

Nom : Prénom : Téléphone : mail :

Adresse personnelle : Etablissement :

Participera au stage du **20 mars 2008** qui se tiendra au lycée Fourier à Auxerre.